Nantes : accusé de viols par trois femmes, il se défend en invoquant du “somnambulisme sexuel”

24/07/2022 à 11h39



Son explication n’a pas convaincu la Cour d’appel de Rennes. Alors qu’il demandait sa remise en liberté vendredi, un homme accusé de viols par trois femmes et placé en détention provisoire a affirmé ne pas se souvenir de ses actes.

D’après nos confrères du *Parisien*, pour justifier ce qu’il qualifie d’oubli, il invoque une maladie référencée aux États-Unis depuis 2013: le “somnambulisme sexuel” ou “sexomnie”, dont les crises peuvent se déclencher notamment lorsque la personne est fatiguée ou a consommé alcool ou drogue.

C’est en juillet 2021 qu’une première femme confie aux médecins du CHU de Nantes, en Loire-Atlantique, avoir été violée à la suite d’une soirée dans un bar. Selon son récit, que rapportent nos confrères, la fête s’est terminée en compagnie de deux serveurs, dont le mis en cause, dans l’appartement d’une de ses amies. Nuit au cours de laquelle l’homme de 30 ans en question lui aurait imposé une pénétration.

Après ce premier appel à l’aide, une jeune femme travaillant dans le même bar que le mis en cause prend également la

parole, dénonçant des faits similaires. Selon elle, l'individu justifiait déjà ses actes par du somnambulisme sexuel. À ces deux témoignages viendront ensuite s'ajouter ceux de plusieurs autres femmes, dont une ex-compagne du mis en cause, qui parle de son côté de "violences".

BFMTV